

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 29 juillet 2021

CD20210729_22
id. 5818

Le 29 juillet 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

Quorum : 10

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BERTELLI (pouvoir à Mme CASTAGNE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), M. LOPEZ (pouvoir à Mme DELCHER)

Sont absents :

M. ASTRUC

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 8 VII de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

RESTAURANT UNIVERSITAIRE

-

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale, le compte administratif 2020 du restaurant universitaire, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 59 312,47 € qui se décompose comme suit :

– INVESTISSEMENT

Recettes	3 095,77 €
Excédent 2019	10 035,53 €
Dépenses	1 276,68 €
Sous-total.....	11 854,62 €
Restes à réaliser 2020 en dépenses.....	2 622,26 €
Excédent d'investissement.....	9 232,36 €

– FONCTIONNEMENT

Recettes	399 000,17 €
Excédent 2019	46 922,47 €
Dépenses	395 842,53 €
Excédent de fonctionnement.....	50 080,11 €

Durant l'année 2020, 19 441 repas ont été servis au restaurant universitaire (9 020 étudiants, 9 224 agents ou satellites, 593 universitaires ou stagiaires, 604 extérieurs) contre 44 476 en 2019 soit une baisse de 56 %, le restaurant ayant fonctionné seulement 4 mois et demi notamment à cause de la crise sanitaire qui s'est ajoutée à la fermeture programmée pour les travaux durant l'été.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 395 842,53 €

- les charges à caractère général (chapitre 011) : 131 131,81 € sont constituées à 42 % d'achat de produits alimentaires ;
- les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 261 062,49 € soit une augmentation de près de 7 %, causée par la crise de la covid-19, le restaurant ayant pris en charge une partie des salaires du personnel en renfort pour confectionner des paniers repas aux agents durant les mois de novembre et décembre ;

- les charges exceptionnelles : 550,80 € correspondant à la régularisation du coefficient de déduction de la TVA ;
- les opérations d'ordre (dotation aux amortissements) : 3 095,77 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 399 000,17 € :

- les recettes d'activités (chapitre 70) s'élèvent à 71 933,17 € ;
- les participations extérieures (CROUS, participation inter-ministérielle et autres prises en charge) et autres produits exceptionnels s'élèvent à 27 064,79 € ;
- la subvention d'équilibre a été versée à hauteur de 300 000 €, représentant 75 % des recettes de fonctionnement.

La reprise des résultats de l'exercice 2020 a été intégrée par anticipation au budget primitif 2021 et elle est identique à celle-ci.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux et notamment son article 15 prévoyant le report possible jusqu'au 31 juillet 2021 du vote relatif à l'arrêté des comptes au titre de l'année 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.3312-5,

Vu l'avis du conseil de gestion du restaurant universitaire,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2020 du payeur départemental concernant le restaurant universitaire ;
- Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe du restaurant universitaire lequel fait apparaître un excédent global de 59 312,47 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le payeur départemental ;

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

- excédent d'investissement reporté (compte 001) : 11 854,62 € ;
- excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 50 080,11 €

Pour : 6

Contre : /

Abstentions : 23

Adopté.

Le Président,

Michel WEILL